



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_026_2025

Arrêté temporaire de circulation BRIGATTI CLAUDE

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de branchement électrique doivent être réalisés "**42 Route de Charmes**" par l'entreprise **BRIGATTI CLAUDE** dont le siège est 38 rue de la Charité 88 150 Thaon-les-Vosges.

ARRETE

Article 1 – Autorise l'entreprise **BRIGATTI CLAUDE** à intervenir pour des travaux de fouille et branchements électriques et à occuper le domaine public.

Article 2 – Des prescriptions sont mises en place comme suit :

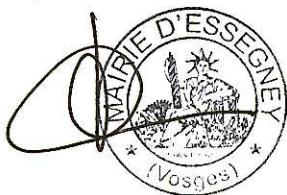
- Le stationnement est interdit sur la zone des travaux.
- Un empiètement sur la chaussée avec une largeur de voie maintenue pour permettre la circulation.
- Circulation alternée par feux
- Traversée de route par demi chaussée

Article 3 – Les présentes dispositions seront applicables à compter du 26 juin 2025 pour une durée de 8 jours calendaires. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à L'entreprise **BRIGATTI CLAUDE**, Ut-centre, La Communauté d'agglomération d'Épinal, M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U et M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, **Éric JACOTÉ**



Fait à ESSEGNEY, le 18 juin 2025